



PAS DE FRAIS POUR LES PATIENTS PARCE QUE PAYER DE SA SANTÉ N'A RIEN D'ACCESSOIRE

www.mqrp.qc.ca

En cabinet...	Médicaments, soins, fournitures et examens	Frais administratifs
<p>...les MD PEUVENT * facturer pour :</p> <p><i>* Ce qui ne veut pas dire que MQRP soit d'accord: voir verso ou page suivante pour nos revendications.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - COÛT RÉEL des médicaments et anesthésiants: <ul style="list-style-type: none"> • Stérilet avec/sans hormones : Ex: 320 / 60-175\$ • Xylocaine (anesthésie locale): Ex: 1\$/mL • Cortisone (injection): Ex: 4\$/dose - COÛT RÉEL des attelles, bandages et plâtres - Formulaire pour les médicaments d'exception - Consultation téléphonique - Visite pour renouvellement d'ordonnance - Échographies, scans et résonance magnétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Résumé et transmission de dossier médical - La plupart des formulaires: <ul style="list-style-type: none"> • Billets absence et retour à l'école / au travail • Pour assurances / passeports / camps • Formulaires de la SAAQ et RRQ • Certificat obligatoire de bonne santé
<p>...les MD NE PEUVENT PAS facturer pour :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Médicaments à prix + élevés que coût réel - Vaccins du calendrier général d'immunisation - Matériel d'injection et de conservation - Pansements divers - Frais pour test diagnostique couverts en cabinet: <ul style="list-style-type: none"> • Ex. ECG, tapis roulant, endoscopie, radiographies, Pap test, dépistages d'ITSS, biopsie de peau, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir accès à un médecin participant - Personnel administratif et de soutien - Ouverture / informatisation de dossier - Formulaires CSST et Solidarité sociale - Étape obligatoire afin d'accéder au MD: <ul style="list-style-type: none"> • Bilan sanguin obligatoire • Consultation d'un autre professionnel - Forfait annuel pour frais administratifs - Forfait pour services non assurés

- Le médecin doit **afficher ses tarifs** dans sa salle d'attente et vous remettre une **facture détaillée**.
- **Questions?** Contactez la **RAMQ**: 1 800 561-9749 - <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre/citoyens/Pages/nous-joindre.aspx>
- Des **frais abusifs?** <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/soins/Pages/remboursement.aspx>
- Pour parler au bureau du **Commissaire aux plaintes** des personnes assurées – 1-888-899-2121
- **Info RAMQ:** <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/soins/Pages/frais-facture-medecin.aspx>



Ce que dit la loi au Québec:

« Un professionnel de la santé soumis à l'application d'une entente **ne peut exiger ni recevoir**, pour un service assuré, **que la rémunération prévue à l'entente** et à laquelle il a droit. »

« Il est interdit à toute personne **d'exiger ou de recevoir tout paiement** d'une personne assurée pour un service, une fourniture ou des frais accessoires à un service assuré rendu par un professionnel soumis à l'application d'une entente [...] **sauf dans les cas prescrits ou prévus dans une entente** et aux conditions qui y sont mentionnées. »

« Des frais peuvent être exigés **seulement** :

- par un médecin non participant ou;
- pour des **services non assurés** ou non considérés assurés ou;
- à titre de **compensation** pour les seuls frais accessoires prévus aux ententes. »

Ce que MQRP demande au gouvernement, aux fédérations médicales et au Collège des médecins:

Que les médecins et les patients soient **mieux informés**

Que la *Loi sur l'assurance maladie* soit **mieux appliquée**

Que la pratique des forfaits annuels soit **éliminée**

Que **tous les soins médicalement nécessaires soient éventuellement couverts**, notamment:

- Les médicaments et agents anesthésiques administrés en cabinet (par l'assurance médicaments)
- Les services à distance, les consultations pour renouvellement d'ordonnance, les attelles, les plâtres, les bandages, les résumés et transmission de dossier
- Les formulaires pour les médicaments d'exception
- Les formulaires médicalement nécessaires